

**« Vernehmlassungsteilnehmer »
(- und innen, -nehmende, Adressaten, etc.)**

Deux questions d'une consœur : d'une part, quelle serait la meilleure traduction pour « Vernehmlassungsteilnehmer », d'autre part, « participants à la consultation » est-il correct ? S'agissant de la première question, si complète que soit la fiche Termdat consacrée au terme, elle présente l'inconvénient de nous laisser l'embarras du choix :

1: Vernehmlassungsteilnehmer ; Vernehmlassungsteilnehmerin ; Vernehmlassungsteilnehmende; Vernehmlasser; Vernehmlasserin; Vernehmlassungsadressat - participant à la consultation; organisation consultée; milieu consulté; organisme consulté; organe consulté; destinataire invité à participer à la consultation; destinataire de la procédure de consultation; destinataire de la consultation	
Die Bundeskanzlei führt die Liste der Vernehmlassungsadressaten [...] - La Chancellerie fédérale tient une liste des organisations consultées systématiquement [...]	
Administration fédérale suisse	
MIS90 - Terminologie ponctuelle	
Fiche - Affichage restreint / Affichage complet / Afficher dans une nouvelle fenêtre / Envoyer un commentaire / Imprimer	
En-tête de la fiche	
Bureau de terminologie	ACH - Administration fédérale suisse
Collection terminologique	MIS90 - Terminologie ponctuelle
Statut de la fiche	Fiche validée
Code de fiabilité	3 - Fiche contrôlée linguistiquement
Domaines	AD - ADMINISTRATION PUBLIQUE ET PRIVÉE; JU - DROIT; PO - POLITIQUE
Allemand	
Terme	Vernehmlassungsteilnehmer
Phraséologie	Die Bundeskanzlei führt die Liste der Vernehmlassungsadressaten [...]
Terme	Vernehmlassungsteilnehmerin
Terme	Vernehmlassungsteilnehmende
Notes	GRM: meistens Pl.
Terme	Vernehmlasser
Terme	Vernehmlasserin
Terme	Vernehmlassungsadressat
Français	
Terme	participant à la consultation
Phraséologie	La Chancellerie fédérale tient une liste des organisations consultées systématiquement [...]
Terme	organisation consultée
Terme	milieu consulté
Terme	organisme consulté
Terme	organe consulté
Terme	destinataire invité à participer à la consultation
Terme	destinataire de la procédure de consultation
Terme	destinataire de la consultation

Plutôt que de spéculer dans le vide, tournons-nous vers les cantons romands, qui connaissent des procédures similaires : comment disent-ils ?

Un petit tour sur leurs sites Internet témoigne de la diversité des solutions retenues, qui, au sein parfois d'un même canton, vont du plus ramassé au plus développé, la formulation synthétique l'emportant généralement. Ci-après quelques exemples, classés par longueur, et suivis d'un commentaire :

Court	Moyen	Long
Liste des <u>autorités consultées</u> (avant-projet de loi modifiant la loi sur la justice, Fribourg, 2016)	A l'attention des <u>personnes et organismes consultés</u> (avant-projet de loi relatif aux établissements d'accueil des personnes handicapées, Genève, 2001)	Liste des <u>personnes, partis politiques et organisations consultés</u> (avant-projet de loi sur le droit de cité fribourgeois, Fribourg, 2017)
Liste des <u>institutions consultées</u> (6ème PDE, Jura, 2013)	Aux <u>autorités et organismes consultés selon liste annexée</u> (avant-projet de nouvelle loi sur le droit de cité vaudois et de son exposé des motifs, Vaud, 2017)	Liste des <u>personnes, institutions, partis politiques et organisations consultés</u> (avant-projet de loi sur l'enseignement secondaire supérieur, Fribourg, 2017)
Aux <u>organisations invitées à la consultation</u> (avant-projet de loi sur l'encouragement des remontées mécaniques dans le canton du Valais, Valais, 2015)		

Liste des <u>entités consultées</u> sur la révision du plan directeur cantonal et de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (Neuchâtel, 2017)		
Liste des <u>destinataires</u> (avant-projet de révision partielle LPers et LStE, Fribourg, 2016)		
Liste des <u>destinataires</u> <u>au sens de l'article 16, 1er alinéa de l'ordonnance du 26 juin 1996 sur les</u> <u>procédures de consultation et de corapport (OPC) (RSB 152.025) (Berne)</u>		

La sélection retenue ici reflète la réalité observée : par souci de simplicité, l'administration cherche en général à faire aussi court que possible, à trouver en quelque sorte le plus petit dénominateur commun, soit le terme qui fasse la synthèse et résume à lui seul tous les « Vernehmlassungsteilnehmer » concernés. Ce qui peut parfois déboucher sur des solutions un peu limite :

- ainsi, par « institutions consultées », il faut ici comprendre les partis politiques représentés au Parlement, les syndicats, les communes, les partenaires sociaux et organismes professionnels, les associations économiques, et d'« autres » indéfinis. Mais sont-ils vraiment tous des « institutions » ?
- par « autorités et organismes consultés », on entend ici les partis politiques, les partenaires sociaux, les communes, les associations, l'administration et les commissions, l'ordre judiciaire et les magistrats, les autres organisations et les membres du groupe de travail, à titre personnel. Mais entrent-ils vraiment tous dans la case « autorités » ou la case « organismes » ?
- avec « entités consultées », l'entité étant essentiellement une chose qui existe, c'est vrai, il n'y a guère de risque de tomber à côté de la plaque. Mais n'est-ce pas tout de même ratisser un peu large ?
- dans le même ordre d'idées, les « milieux consultés » semblent en perte de vitesse. Faut-il le regretter ? Car après tout, une autorité, un parti politique sont-ils des « milieux » ?

De fait, la solution généralement choisie est « destinataires » (avec parfois la précision « de la consultation »), et l'on ne voit rien à y redire. Le canton de Berne va un peu plus loin, en caractérisant juridiquement ces destinataires (« ...au sens de l'article 16... »), ce qui présente l'avantage d'écartier toute équivoque. Une solution qu'on peut rapprocher de l'art. 4, al. 3, de la loi sur la consultation (RS 172.061) : « ...organisations consultées systématiquement en vertu de l'al. 2, let. a à d ». Ces « organisations », qui sont notamment censées comprendre les cantons, ce qui peut interloquer, deviennent du reste des « destinataires de la consultation » à l'art. 7 (pour « Vernehmlassungsadressaten » dans les deux cas) : voilà un petit faux pli qui devrait disparaître lors d'une prochaine refonte...

Quid de la solution longue, du type « autorités, partis, associations et organisations consultés » ? Peut-être la plus satisfaisante intellectuellement car la plus précise, elle oblige à faire du sur-mesure en vérifiant à chaque fois qui est consulté – est-il pertinent de citer les associations ? Ne faudrait-il pas rajouter les « partenaires sociaux » ?, ... –, et est donc aussi à la fois la plus contraignante et la plus risquée.

Précisons encore que l'Union européenne a opté pour « groupes cibles » (ex. de Groupe cible : – États membres – Autorités de régulation nationales – Fournisseurs de communications électroniques – Experts dans les domaines du droit et de l'économie – Consommateurs).

Enfin « participants à la consultation » est-il correct ? On voit bien ce qui gêne dans cette traduction calquée sur « Vernehmlassungsteilnehmer » : une préposition étant normalement commandée par un verbe et non par un substantif, on attendrait plutôt par ex. « personnes participant à la consultation ». D'un autre côté, on parle bien d'« opposants au projet », de « condamnés à mort », de « parties au procès », de « laissés pour compte » ou de « mis en examen »... Mais il y a un autre problème : les « participants » ne « participent » pas nécessairement, puisqu'ils peuvent s'abstenir de répondre, de même qu'ils peuvent se prononcer spontanément sans avoir été invités et donc sans figurer sur la « liste des participants »... Réserveons donc plutôt les « participants » au rapport de consultation : « la plupart des participants [à la consultation] estiment que... », etc. Autres termes génériques possibles : les « destinataires », bien sûr, mais aussi les « acteurs », dans certains cas les « partenaires ». On rencontre même ici et là « les consultés » (un peu comme « les égarés » ou « les damnés »), mais ce participe passé nominalisé conserve quelque chose d'insolite.